

BUREAU GIZ - B.P. N° 10 814 - Tel : 20 20 72 25 51 / 20 73 25 13 - NIAMEY NIGER

Dossier N° 83503612

DOSSIER D'APPEL D'OFFRE, GIZ-Niger
SELECTION D'UN CABINET POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE SUR LA
CONTRIBUTION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC) DANS LE
DÉVELOPPEMENT LOCAL AU NIGER

Novembre 2025

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le 26 juillet 2023 a marqué un tournant décisif dans l'histoire contemporaine du Niger, ouvrant la voie à une ère de renouveau politique, institutionnel, socioéconomique et culturel. L'avènement des nouvelles autorités a été largement soutenu par les populations nigériennes en témoigne le nombre de manifestations de soutien.

En reconnaissance à ce soutien populaire, et consentir aux nigériennes et nigériens de participer efficacement au développement du pays, une vision ambitieuse a été formulée par le Président de la République. Cette dernière vise à : « Bâtir un Niger nouveau où les nigériennes et les nigériens, unis et solidaires, décident souverainement pour notre patrie et dans l'intérêt supérieur de notre peuple ».

Pour opérationnaliser cette Vision et tenant compte des résultats des Assises Nationales tenues en février 2025, le Programme de Refondation de la République (PRR) 2025-2029 a été élaboré. Ce Programme a pris en compte les résultats de la revue des projets et programmes réalisée en 2024 ainsi que les orientations retenues dans le rapport des assises nationales. Le PRR est bâti sur quatre (4) axes stratégiques autour desquels s'articulent des actions à mener pour la refondation de l'Etat. Il s'agit : (i) du renforcement de la sécurité et de la cohésion sociale ; (ii) de la promotion de la bonne gouvernance ; (iii) du développement des bases de production pour la souveraineté économique ; (iv) de l'accélération des réformes sociales.

Ainsi, la mise en œuvre de ses actions requiert d'importantes ressources financières, mobilisées sur fonds propres de l'Etat et avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), du secteur privé, des Organisations Non Gouvernementales, des Organisations de Société Civile (OSC), des Associations de Développement et des Collectivités Territoriales. Cela permettra de créer les bases d'un développement endogène, en vue de contribuer à améliorer les conditions de vie des populations.

Les OSC (associations de développement, ONG locales, groupements, coopératives, syndicats, etc.) interviennent dans divers secteurs : éducation, santé, agriculture, gouvernance locale, droits humains, environnement, etc. Elles agissent pour accompagner l'État, en tant qu'intermédiaires, facilitateurs/trices, prestataires de services ou forces de plaidoyer. Cependant, leur contribution réelle, leur impact, leurs contraintes et leur potentiel en matière de développement local ne sont pas suffisamment documentés. Cette étude vise à combler ce déficit d'analyse, afin d'éclairer les politiques publiques, les stratégies de partenariat et les interventions en faveur du développement local inclusif et durable.

2. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

2.1 Objectifs

L'objectif global est de contribuer à l'amélioration des interventions des OSC pour un développement local inclusif et durable. De manière spécifique, il s'agit d'analyser la contribution des OSC au développement local au Niger, en identifiant leurs rôles, impacts, défis et opportunités d'amélioration de leur efficacité et de leur synergie avec les acteurs publics et privés.

Les objectifs spécifiques recherchés sont:

- Identifier les rôles, les approches d'intervention et les domaines d'action prioritaires des OSC au Niger ;

- Évaluer les impacts directs et indirects des actions des OSC sur le développement local et la cohésion sociale ;
- Analyser les contraintes, opportunités et conditions de durabilité des interventions des OSC;
- Analyser les mécanismes d'échange entre les OSC et les autorités territoriales;
- Formuler des recommandations opérationnelles et stratégiques pour renforcer la contribution des OSC au développement local.

2.2 Résultats attendus

- Les domaines d'intervention prioritaires des OSC et leur complémentarité avec les actions des collectivités territoriales sont identifiés ;
- Les résultats induits par les actions des OSC sur les communautés locales (amélioration des services, participation citoyenne, réduction de la pauvreté, etc.) sont appréciés ;
- Les contraintes structurelles, institutionnelles, financières et opérationnelles rencontrées par les OSC sont analysées ;
- Un diagnostic des mécanismes de collaboration entre les autorités et les OSC est dressé ;
- Des recommandations stratégiques pour renforcer le rôle des OSC dans les dynamiques de développement économique et social du pays sont formulées.

3. ZONES D'ÉTUDE, QUESTIONS ET HYPOTHÈSES

3.1 Zones d'étude

L'étude couvrira les quatre (4) régions d'intervention du Projet (Agadez, Niamey, Tahoua et Tillabéry). Des communes rurales et urbaines seront sélectionnées dans chaque région en tenant compte de leur diversité géographique, socio-économique et sécuritaire.

3.2 Questions de recherche

- Quels sont les principaux types d'OSC impliqués dans le développement local au Niger ?
- Dans quels secteurs (éducation, santé, agriculture, eau, gouvernance locale, etc.) les OSC interviennent-elles le plus ?
- Quels sont les niveaux de participation des femmes et des jeunes ainsi eu des personnes en situation d'handicap dans les interventions des OSC ?
- Quel est l'impact des actions des OSC sur les conditions de vie des populations locales ?
- Quels obstacles limitent l'efficacité des OSC ?
- Comment les OSC collaborent-elles avec les autorités locales et autres acteurs ?
- Comment renforcer la contribution des OSC au développement local ?

3.3 Hypothèses de recherche

- H_1 : La présence active d'OSC dans une localité est corrélée à une amélioration des indicateurs de développement local
- H_2 : Les OSC ayant des partenariats structurés avec les collectivités territoriales ont un impact plus durable
- H_3 : Le manque de synergie et de financement stable constitue le principal frein à l'efficacité des OSC.

4. MÉTHODOLOGIE

L'étude s'appuiera sur une approche mixte (qualitative et quantitative) et participative.

4.1 Revue documentaire

- Analyse des politiques nationales (décentralisation, déconcentration, développement local, cadre de la société civile, etc.).
- Revue de rapports d'OSC et documents juridiques (loi sur les associations, charte de la société civile, etc.).

4.2 Enquêtes de terrain

- Entretiens semi-directifs avec les responsables d'OSC, Administrateurs Délégués (AD) et conseillers, chefs de services déconcentrés et décentralisés, chefs traditionnels et religieux, les jeunes, les femmes, les personnes handicapées, représentants de PTF, bénéficiaires ;
- Focus groups avec les communautés dans les régions (Agadez, Niamey, Tahoua, Tillabéry)
- Questionnaires administrés à un échantillon représentatif d'OSC (environ 50 à 100)

4.3 Analyse des données et rapport provisoire

Le rapport d'étude sera rédigé sur la base des éléments suivants :

- Résumé exécutif (en français et en anglais, si nécessaire)
- Cadre conceptuel et méthodologique
- Présentation des résultats par axe d'analyse
- Analyse et triangulation des données : traitement statistique, codification thématique et validation croisée
- Analyse critique et enseignements tirés
- Recommandations opérationnelles et stratégiques
- Annexes (outils de collecte, liste des entretiens, cartes, tdr, etc.).

Cette version sera soumise à l'équipe du projet PAMO et de ses partenaires pour observations avant l'atelier de validation finale du rapport.

4.4 Validation du rapport

A ce niveau, un atelier de restitution avec les parties prenantes pour valider les résultats et affiner les recommandations sera organisé.

5. LIVRABLES ATTENDUS

1. Rapport de cadrage ;
2. Rapport provisoire ;
3. Rapport final ;
4. Plan de mise en place d'un cadre fédérateur des OSC ;
5. Fiches synthétiques des bonnes pratiques.

6. PROFIL DU CABINET ET PERSONNEL CLÉ

6.1 Profil du cabinet

Le Consultant doit être un cabinet disposant d'une bonne connaissance en gestion de développement, gouvernance locale et ayant travaillé avec l'administration et les OSC. Il doit notamment :

- avoir réalisé par le passé au moins cinq (5) missions de réalisation d'études en matière de gestion de développement ;
- avoir travaillé avec le ministère de l'Economie et de Finances, le ministère de l'Intérieur de la Sécurité publique et de l'Administration territoriale ou autre ministère pertinent dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques ;
- avoir réalisé au moins une deux (02) missions d'assistance technique pour la conduite des études en matière de développement local.

6.2 Personnel clé

Le Cabinet doit proposer une équipe d'intervention multidisciplinaire comprenant au moins le personnel clé ci-après :

- **Un Expert principal, Chef de mission**, titulaire d'un diplôme BAC+5 ou plus en gouvernance locale et en gestion de développement, ayant une très bonne connaissance du secteur des ONG et des associations de développement et une expertise avérée dans l'accompagnement à la réalisation des études. Il doit justifier d'une expérience cumulée d'au moins cinq (5) années ;
- **Des Experts assistants**, titulaires d'un diplôme BAC+5 ou plus, ayant une expérience cumulée d'au moins trois (3) ans dans les principaux domaines de la gestion de développement et de gouvernance locale. Il s'agit des Experts en développement local, en sciences sociales (statisticien, économisme, sociologue, démographe), maîtrise des enjeux de la société civile et de la décentralisation.
- **Des enquêteurs pour collecter des données sur le terrain**, titulaire d'un diplôme BAC ou plus, ayant une expérience professionnelle cumulée d'au moins deux (2) ans ou ayant travaillé avec les OSC.

7. DURÉE DE L'ÉTUDE

La durée de l'assistance du cabinet sera de trente (30) jours à compter de la date de démarrage de la mission. Il s'agit de 20 H/J.

Phase/étape	Période indicative	Homme/Jour
Réunion de cadrage, lancement et revue documentaire	Semaine 1-2	<u>01</u>
Collecte de données terrain	Semaine 3-4	<u>11</u>
Analyse et rédaction du rapport provisoire	Semaine 4-5	<u>05</u>
Atelier de validation	Semaine 5	<u>01</u>
Finalisation rapport et livrables	Semaine 6	<u>02</u>
TOTAL	30 jours	<u>20</u>

8. OFFRE

Les soumissionnaires sont invités à soumettre une offre dans un délai précis. Leur dossier de soumission est composé d'une offre technique et d'une offre financière, composée comme décrit ci-dessous. Les offres incomplètes, ou ne respectant pas les instructions de la lettre de consultation reçue seront rejetées. Le marché est attribué au soumissionnaire ayant obtenu la note la plus élevée après combinaison des notes technique et financière.

8.1. L'offre technique

Elle est composée de deux dossiers :

- Le dossier d'éligibilité et
- Le dossier technique

Les critères d'évaluation technique sont énoncés à l'**annexe 2 (Schéma d'évaluation technique)**

8.2 Le dossier d'éligibilité

Chaque pièce ci-dessous composant le dossier d'éligibilité a un caractère éliminatoire :

L'intégralité des pièces administratives et fiscales nécessaires au Niger. :

- ✓ NIF; **(critère éliminatoire)**
- ✓ Registre de commerce ; **(critère éliminatoire)**
- ✓ Attestation de régularité fiscale ; **(critère éliminatoire)**
- ✓ Des renseignements qui approuvent la qualification du soumissionnaire **(critère éliminatoire)**
- ✓ cinq références minimums

8.3 Le dossier technique

L'offre technique se compose de documents **(voir les point 6.1 et 6.2 ci-dessus)**

La GIZ se réserve le droit de confirmer toutes les informations fournies. Fournir des informations incorrectes ou de nature à induire la GIZ en erreur entraînera la disqualification du soumissionnaire des appels d'offre de la GIZ.

8.4 L'offre financière

Un canevas d'offre financière est fourni comme référence **(annexe 3)**

9. ÉVALUATION DES OFFRES

9.1 Evaluation technique

L'évaluation des offres techniques se fera selon la matrice à l'annexe 2. Chaque critère obtient une note T. Les soumissionnaires n'ayant pas obtenu une note T supérieur ou égale à 50 sont éliminés.

9.2 Evaluation financière

Les offres ayant obtenu une note technique T=50 points au moins sont évaluées financièrement. Leur offre financière est ouverte les notes financières Fi sont pondérées à 30%.

10. ATTRIBUTION

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu la note la plus élevée. La GIZ n'est pas tenue de fournir aux candidats des explications sur l'évaluation des offres. Si vous n'êtes pas notifiés un (01) mois après la date limite de dépôt des offres, veuillez considérer que votre offre n'est pas retenue.

11. VALIDITÉ DES OFFRES

Les offres reste valide trois mois soit 90 jours calendaires.

12. MODE DE PRÉSENTATION

L'offre technique **doit être séparée** de l'offre financière

Les offres techniques et financières doivent être envoyées à l'adresse suivante : NE.Quotation@giz.de au plus tard le **lundi le 1er décembre 2025**.

Les fichiers dépassant 15 Mo peuvent être envoyés sous formes compressées ZIP, ou par files transfert ([Cryptshare \(giz.de\)](https://cryptshare.giz.de)) en précisant le mot de passe ou code d'ouverture dans le mail d'envoi de vos offres.

Très important : Veuillez bien vouloir noter l'objet de la prestation avec le numéro :
**« 83503612_ SELECTION D'UN CABINET POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE
SUR LA CONTRIBUTION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC) DANS
LE DÉVELOPPEMENT LOCAL AU NIGER »**

NB : Toute offre dont l'objet et ou le numéro n'est pas correctement inscrit peut disparaître et ne pas être ouverte.

Cela n'engagera en rien la responsabilité de la GIZ.

Au cas où l'offre financière et l'offre technique ne sont pas séparées et ou manquent d'identification, le dossier sera simplement rejeté.

13. ADRESSE, LIEU ET DATE DE REMISE

Les offres techniques et financières doivent être envoyées à l'adresse suivante : NE.Quotation@giz.de au plus tard le **vendredi 5 décembre 2025**

14. CORRECTION DES ERREURS

14.1 Les offres dont il a été déterminé qu'elles sont conformes seront vérifiées par la GIZ pour en rectifier les erreurs de calcul. Les erreurs seront corrigées par la GIZ comme suit:

- a) lorsqu'il y a une différence entre le montant en chiffres et celui en lettres, le montant en lettres fera foi ; et
- b) lorsqu'il y a une différence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que la GIZ estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le total tel qu'il est présenté prévaudra et le prix unitaire sera corrigé.

14.2 Le montant figurant dans l'offre sera rectifié par la GIZ conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs et, avec l'accord du soumissionnaire, sera réputé engager le soumissionnaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas le montant corrigé, son offre sera rejetée.

15. CORRUPTION ET MANŒUVRES FRAUDULEUSES

La GIZ requiert des emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses apports financiers) ainsi que des soumissionnaires/fournisseurs/entreprises prenant part aux marchés qu'elle finance, d'observer les normes d'éthique les plus élevées lors de la passation et de l'exécution de ces marchés. A cet effet, la GIZ :

définit comme suit les termes :

- **"corruption"** signifie le fait d'offrir, de donner, d'agréer ou de solliciter toute chose ayant une valeur dans le but d'influencer l'action d'un responsable dans le processus de passation et d'exécution du marché ; et
- **"manœuvres frauduleuses"** signifient une présentation inexacte des faits dans le but d'influencer le processus de passation ou d'exécution du marché au détriment de l'emprunteur, et incluent la collusion entre soumissionnaires (avant ou après la soumission des offres) en vue de fixer les prix des offres à des niveaux artificiellement non concurrentiels et de priver l'emprunteur des avantages d'une concurrence libre et ouverte ;

rejetera toute proposition d'attribution du marché qui lui sera proposée ou qu'il aura approuvé sur la base d'informations incomplètes, inexactes ou fallacieuses fournies par l'emprunteur, ou s'il est établi, par décision d'un tribunal, ou à la suite d'une mission spéciale d'audit que le marché a été attribué à la suite de pratiques irrégulières. Dans ce cas, le soumissionnaire peut également se voir interdire toute participation aux projets financés par la GIZ.

NB : Les offres incomplètes ou non identifiées ou arrivées après ces date et heure ne seront pas prises en considération. Elles seront rejetées.

La GIZ Niger se réserve le droit, de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Avis d'Appel d'Offres.

Annexes :

- **Conditions générales**
- **Canevas de prix**
- **Tableau d'évaluation technique**